

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDE-VALLÉE
TENUE LE 5 OCTOBRE 2026 À 18 h 15 SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE
MONSIEUR NOËL RICHARD**

Présences et quorum

Conseillère présente : Sabrina Chouinard

Conseillers présents : Nelson Fournier, Thierry Ratté, Sylvain Bouchard et Bermans Minville.

Tous les membres présents forment quorum.

Assiste également à la séance : Mme Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Patrick Poitras, chef d'équipe aux travaux publics

La greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais prescrits par la loi.

Ordre du jour

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Problématique d'égout résidentiel
3. Période de questions
4. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, M. Noël Richard, maire, déclare la séance ouverte à 18 h 15 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. PROBLÉMATIQUE D'ÉGOUT RÉSIDENTIEL
Résolution n° : 2026-224

Monsieur Noël Richard, maire, se retire des discussions et décisions sur ce point.

CONSIDÉRANT QUE les services de la municipalité ont été requis au 41, route de la Rivière relativement au mal fonctionnement de la pompe pour les eaux usées installée en 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été entérinée et signée en septembre 2020 indiquant que les propriétaires sont responsables de la station de pompage Premier-Tech ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Nelson Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le chef d'équipe aux travaux publics, monsieur Patrick Poitras communique avec les propriétaires afin de discuter ensemble des pistes de solutions applicables par ces derniers, entre autres : vérification du volet électrique, nettoyage de la fosse par une firme spécialisée, retrait de la pompe et branchement conforme à la résidence pour respecter la pente requise au bon fonctionnement ;

QUE la municipalité respecte les termes de l'entente intervenue en septembre 2020 ;

QUE le fonctionnaire désigné comme responsable au dossier soit monsieur Patrick Poitras, chef d'équipe aux travaux publics;

QU'au besoin, l' élu responsable du suivi au dossier soit le maire suppléant, monsieur Bermans Minville.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n' assiste à la séance

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° : 2026-225

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvain Bouchard et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la séance extraordinaire du conseil municipal de Grande-Vallée soit levée à 18 h 50.

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
**Directrice générale et greffière-
trésorière**

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.